

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du **29 juillet** 2015

L'an deux mille quinze et le vingt neuf juillet, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (13) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Serge GUIRAUD, Brigitte FAVAND, Alex PIETTE, Frédéric BARNEAUD, Emmanuel FERREIRA, Martine JULIA-SANCHEZ, Martine LOPEZ, Rachel BAUDRY, Chantal FABIEN, Michel PARADIS

Pouvoirs (6) : Maria FERNANDES à Serge GUIRAUD, Franck TICHADOU à Pierre MICHEL, Delphine LAVILETTE à Emmanuel FERREIRA, Thérèse DELBOS à Frédéric LEVESQUE, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE à Martine JULIA-SANCHEZ, Bruno BONNEFOY à Chantal FABIEN

Excusés (0):

Absents (0):

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 20 juillet 2015

Date d'affichage : 20 juillet 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

En regard de la charge effective de travail et du temps de présence de l'agent territorial du Patrimoine, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail de cet agent de 3h30 hebdomadaire.

Après avoir consulté l'agent concerné, d'un commun accord, il a été convenu que cette augmentation de travail prendrait effet au 1er août 2015.

Pour ce faire il s'agirait de supprimer le poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet (17h30/35h hebdomadaire soit 50% d'un temps plein) et de créer un poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet (21h/35h hebdomadaire soit 60% d'un temps plein).

Cette modification sera soumise à la prochaine Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard.

Dans l'attente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'heures supplémentaires à hauteur de 3h30 par semaine à compter du 1^{er} août 2015.

Cette disposition transitoire prendra fin lorsque le poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet (21h/35h hebdomadaire soit 60% d'un temps plein) sera effectivement créée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet (17h30/35h hebdomadaire soit 50% d'un temps plein) et de créer un poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps incomplet (21h/35h hebdomadaire soit 60% d'un temps plein).
- le paiement d'heures supplémentaires à hauteur de 3h30 par semaine à

compter du 1^{er} août 2015 à l'adjoint territorial du Patrimoine dans l'attente de la création effective d'un poste à temps incomplet de 21h/35H hebdomadaire.

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant après l'avis technique positif de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		